



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 3 février 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Délibération n° 01-07022025-09 : Dôme des Rousses : Approbation des tarifs "logements saisonniers" pour l'été 2025

Par une délibération du 12 janvier 2024, le Conseil municipal s'est prononcé pour fixer, pour la saison d'été 2024, les tarifs des logements saisonniers de la résidence Le Dôme des Rousses.

Il est désormais nécessaire de procéder à la fixation de ces tarifs pour la saison d'été 2025.

Le tableau annexé au présent projet de délibération présente le projet de tarification.

Cette proposition a été construite en appliquant le dernier indice connu de l'IRL (IRL du 4^{ème} trimestre 2024 : 144.64 en hausse de 1.82% par rapport à l'IRL du 4^{ème} trimestre 2023).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de fixer les loyers des logements saisonniers de la résidence Le Dôme des Rousses pour la saison d'été 2025 comme indiqué dans le tableau joint ;
- Autorise l'intégration de ces tarifs au sein de la régie de recettes Le Dôme des Rousses ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 038-213805278-20250207-01_07022025_09-DE

Tarifs saisonniers été 2025

Logements saisonniers le Dôme des Roussets	Tarif été 2025 Hors Charges	Tarifs été 2025 charges "consommation électricité"	Tarifs été 2025 Charges comprises
Studio 3 personnes (22,5m2)	458 €	30,00 €	488 €
2 pièces 5 personnes (33m2)	509 €	40,00 €	549 €
3 pièces 7 personnes (48m2)	753 €	60,00 €	813 €
4 pièces 8 personnes (50m2)	947 €	70,00 €	1 017 €